20121

# DOVBLE DE LA RESPONSE DE LA ROYNE REGENTE, MERE DV ROY,

A la Lettre escritte à sa Majesté, par Monseigneur le Prince de Conde', le 19. de Feurier 1614.

RCC 82-101(93)

## *Double de la reſponſe de la Royne Regente, mere du Roy, à la lettre eſcritte à ſa Majeſté, par Monſeigneur le Prince de Condé, le 19. de Feurier 1614.*

MON Nepueu, Voſtre lettre eſcritte à Maiſieres, le 19. de ce mois, m'a eſté preſentee le 21. Elle contient pluſieurs chefs, auſquels ie voulois attendre à reſpondre particulierement, lors que les Eſtats generaux du Royaume ſeroyent aſſemblez, puis que le Roy, Monſieur mon fils & moy auions ia arreſté, par l'aduis des Princes & officiers de la Couronne, & autres principaux Conſeillers du Roy, mondit ſieur, & Fils, qui ſont aupres de nous, d'en faire la conuocation, dont nous auions donné aduis par les Pro. uinces deuant la reception de voſtredite lettre, comme vous euſſiez appris de mon Couſin le Duc de Ventadour, & du ſieur de Boiſſize, que i'auois dépeſchez vers vous, ſi vous ne fuſſiez party de voſtre maiſon de Chaſteauroux, pour paſſer en Champagne, comme vous auez faict, (ſans nous en donner aduis) au meſme temps qu'ils s'acheminoyent à vous. Où ſi depuis vous leur euſſiez mandé approuuer qu'ils fuſſent allez ou vous eſtes, comme ils s'y ſont offerts par leurs lettres, qui vous ont eſté portées par hom-

me exprès. I'ay eu à plaisir de cognoistre, par la lecture de vostredite lettre, que vous approuuez ladite assemblée : Car c'est vn bon remede pour pourueoir aux desordres que vous dites auoir cours dedans le Royaume. C'est aussi celuy qui a tousiours esté plus estimé, & desiré de moy, & duquel ie faisois bien estat d'vser à l'entrée de la majorité du Roy, mondit sieur, & fils, pour luy representer en vne si notable compagnie, le passé de ma regence, L'informer du present, & mieux reigler toutes choses pour l'aduenir, que ie n'ay peu faire, à mon grand regret, durant mon administration. Mais comme depuis vous auez enuoyé vne copie de ladite lettre à Messieurs de la Cour de Parlement de ceste ville, I'ay creu que vous la diuulgueriez encores par toutes les autres compagnies, & Prouinces du Royaume, pour en mesme temps, descrier par tout, comme il semble que vous pretendez faire icy, la direction & conduicte des affaires publicques aupres de moy, à mon desaduantage : car les plainctes que vous faites, des desordres que vous attribuez à ceux qui seruent le Roy auprés de moy, s'adressent plus à moy qu'à eux : C'est vn artifice dont l'on vse à poste, pour donner aux subiects du Roy vne mauuaise odeur, & impression de mes actions. C'est pourquoy i'ay bien voulu, en attendant la tenue desdits Estats generaux, que i'aduanceray tant que ie pourray vous faire scauoir, par aduance, ce qui est contenu en la presente. Ie commenceray doncques par vous dire, mon

Nepueu, que vous, & toute la France, eſtes obligez, quoy que vous puiſſiez dire, & publier au contraire, de recognoiſtre & confeſſer que le Royaume à par la ſinguliere grace de Dieu, & l'aſſiſtance que i'ay receue des gẽs de bien, ioüy en ma Regence, contre l'opinion commune d'vn repos general & plus entier, que nous n'euſſions oſé eſperer, apres auoir perdu le feu Roy, mon Seigneur, que Dieu abſolue (la ſeule preſence duquel contenoit toutes ſortes de perſonnes en deuoir & obeyſſance) dont ie ne puis loüer aſſez ſa bonté & prouidence diuine, & les bons François, de toutes qualitez, qui ont en cela fidellement ſeruy le Roy, mondit ſieur, & fils, au grand beſoin que i'en ay eu: Car chacun a ſceu & veu qu'elles ont eſté mes peines, mes combats, & mes continuels trauaux, pour maintenir la tranquillité publique, qui eſt encores maintenant enuiee, & trop rudement, & ouuertement aſſaillie par ceux qui deuroyent le faire: Ils ont commencé dés le Sacre du Roy, mondit ſieur & fils, ont depuis continué, comme ils font encores, par l'ordre & direction d'vn meſme Conſeil: I'aduoüe librement auoir quelquesfois eu recours à des moyens peu conuenables à la dignité du Roy, mondit ſieur, & fils, pour contenir & retenir en deuoir les autheurs de telles trauerſes: Mais ie l'ay faict pour éuiter pis. Ce qui a eſté ſouuent auſſi mal recogneu, qu'il eſt à preſent mal interpreté par ceux meſmes qui en ont profité. C'eſt la cauſe principale des deſpences que vous nommez à preſent pro-

digalitez, que la neceſſité du Royaume a extorquées de moy, contre ma propre volonté, & qui n'euſſent eu lieu, ſi vous m'euſſiez auſſi aſſiduellement fortifiee de voſtre aſſiſtance, que ie l'ay deſiree, & vous ay donné occaſion de faire, par l'entiere & honorable part que vous auez touſiours euë en la conduitte des affaires, par preference à toutes autres, comme il eſt deub à voſtre qualité: Mais ie ne puis que ie ne me plaigne à vous, dequoy vous auez laiſſé couler, & paſſer quatre années de ma Regence, ſans m'auoir aduertie des maluerſations ſur leſquelles vous fondez voſtre meſcontentement. Car ſi vous me les euſſiez deſcouuertes, i'y euſſe apporté l'ordre neceſſaire pour le bien du Royaume, auquel vous auez notable intereſt: Tellement qu'il ſemble que l'on ayt voulu exprés faire vn amas de telles plaintes, (qui ſont toutesfois autãt imaginaires que peu veritables,) pour donner pretexte aux factions & mouuemens qui menacent le Royaume de deſolation, ou de diſſipation, au lieu d'vne reformation que vous dites rechercher. A quoy ie voy, auec deſplaiſir que l'on vous engage contre voſtre volonté: car vous auez vn intereſt ſi remarquable, de conſeruer ceſte Couronne entiere, & en felicité, que ie ne veux point douter que voſtre intention ne tende à toute autre choſe: Mais pour y paruenir plus honorablement, & vtilement, vous ne deuiez vous eſloigner de moy, n'y commencer par former vne ſocieté qui en engendrera d'autres. Car toutes diuiſions, & partia-

litez en vn Royaume ſont de tres-dangereuſe conſequence : Tant s'en faut que i'en aye approuué vne ſeule, que ie les ay toutes deteſtées, principallement ſi toſt que ie me ſuis apperçeuë que l'on vouloit s'en ſeruir, plus pour aduantager les particuliers, que pour bien faire au ſeruice du Roy : Au contraire, i'ay touſiours deſiré, comme ie fais encores, de moyenner, de tout mon pouuoir, vne bonne intelligence entre tous les Princes, Officiers de la Couronne, & les autres Seigneurs du Royaume, Mais i'y ay touſiours eſté trauerſee, & empeſchee par les meſmes inuentions, & artifices de ceux qui fomentent encores à preſent celle qui ſe preſente, Et toutesfois ils oſent encores imputer aux Conſeils que i'ay ſuiuis, les factions que ie condemne, dequoy i'ay ſouuent faict plainte à ceux que i'ay eſtimez y pouuoir apporter quelque remede : Si i'ay commandé l'obſeruation exacte des Edicts faicts par le feu Roy, pour aſſeurer la paix du Royaume, ainſi que i'ay ſouuent faict, & reïteré, auec grand ſoing, affection, & ſincerité, L'on a publié que ie faiſois tels commandemens ſi precis, exprés pour mieux ſurprendre ceux de la Religion pretenduë reformée, qui s'y endormiroient, Et s'eſt on ſeruy, pour les ombrager d'auantage, des alliances que nous auons traictées du coſté d'Eſpagne, comme ſi elles eſtoient baſties exprés contr'eux, & leur a-on auſſi celé, ou deſguiſé à meſme fin, celle que nous traictons à preſent en Angleterre, par voſtre aduis, de la-

quelle mon Cousin le Duc de Boüillon a esté le principal entremetteur, D'ailleurs, si quelques fois i'ay vsé d'indulgence à l'endroit d'aucuns de ladite Religion, aprés auoir commis quelque execez contre la iustice, la raison, & lesdits Edicts, ils ont blasmé ma tolerance, & patience, l'ont descriée, & interpretée à mauuaise fin, Et toutesfois il est certain, si vous auez esté auprés de moy, quant tels accidens sont arriuez n'auoir en tels cas, n'y autres qui ont concerné le public, rien ordonné à vostre desçeu. Telles personnes eussent peut estre desiré que i'eusse vsé de plus grande seuerité en telles rencontres, tant par vengeance particuliere, que pour engendrer noise, ennuyez de la durée de la concorde & paix du Royaume Que n'a-il esté tenté & inuenté pour exciter des mescontentemens, former des partialitez, & factions, émouuoir les peuples à sedition par diuers moyens, par gens impatiens, de veoir croistre le Roy, auec son aage en iugement, courage, & en la cognoissance du bien, & du mal qu'il reçoit de ses seruiteurs, & subiects: Tels offices ont esté faicts curieusement, pour en trauersant la conduite des affaires publiques, establir celles des particuliers: Et tout ainsi que i'ay trauaillé sincerement à maintenir la paix du Royaume, en faisant exactement obseruer, & executer lesdits Edicts: Ie n'ay pas esté moins soigneuse & diligente à conseruer les amitiez des alliez, & confederez de la Couronne, tellement que i'en ay plustost acreu, que diminué le nombre: Veritablement i'y preferé ladite Alliance d'Espagne à celle de

Sauoye

Sauoye, Mais ie n'ay rien faict en cela que le feu Roy mon seigneur n'euſt faict lors que Dom Pedro de Toledo vint vers luy de la part du Roy d'Eſpagne, s'il luy en euſt faict l'ouuerture, comme il s'y attendoit. Depuis ie m'y ſuis conduite entierement par l'aduis de feu mon Couſin le Comte de Soiſſons qui eſtoit auprez du Roy, quant la premiere propoſition en fut faite, laquelle vous fuſt communiquée par moy, & par ledit Comte, à voſtre retour de Guyenne, & fuſt deſlors approuuée de vous, comme de luy, & de tous ceux qui en eurent cognoiſſance, comme vtile, bien proportionnée à l'aage, & à la grandeur du Roy: Et puis affermer n'auoir eſté pouſſee à ceſte preference par defaut d'affection, & bonne volonté enuers mon frere le Duc de Sauoye, & ſa maiſon, ny à autres fins que de la conſideration du merite d'vne telle alliance, & de l'affermiſſement de la paix entre ces deux Roys, vtile à la Chreſtienté, & plus neceſſaire a l'Eſtat preſent des affaires du Royaume, qu'en autre ſaiſon, Dequoy ledit Duc de Bouillon fuſt chargé, d'eſclaircir le Roy de la grande Bretagne, où le Roy, & moy l'enuoyaſmes exprés pour faire cet office, qui fut rendu ſemblable en meſme temps aux autres Princes, Potentats, & alliez de ceſte Couronne, qui ont tous monſtré les auoir reçeus en bonne part: Ie diray dauantage, que les motifs du Conſeil qui en fut lors pris, n'ont eſté moins conſiderables pour ledit Duc de Sauoye, & ſes Eſtats, que pour la France, Vous en ſcauez les

raisons comme moy. Mais tels blasment à present lesdits Conseils, & Mariages, qui ne seroyent, peut estre, conscience de se preualoir au desaduantage du Roy, mondit sieur & fils, & du repos de la France, d'vne mauuaise intelligence entre ces deux Roys. C'est pourquoy ils vsent encores à present de toutes sortes d'artifices, & de diligences pour en retarder l'execution, en intention de les rompre du tout, s'ils le peuuent faire. Mais i'espere que nous sçaurons bien y remedier, auec l'ayde de Dieu, qui fauorisera, s'il luy plaist, nos sinceres intentions, qui n'ont autre but que de procurer le bien du Royaume, auec le contentement particulier du Roy, & le bien de ma fille aisnee, tout ainsi que i'espere faire pour la seconde, du costé d'Angleterre, dequoy vous ne faictes mention par vostredite lettre, cela nuiroit aussi au dessein de ceux qui vous conseillent: I'espere de sortir amiablement, à l'honneur du Roy, & au bien, & contentement de ses subiects, des differents de Nauarre, mesmes deuant que nous passions outre auldits mariages, sinon, i'auray tel soin de conseruer, en ceste occasion, les droicts, les limites, & la reputation de la France, que ceux qui nous accusent de n'en auoir le soin que i'en deuois auoir, auront occasion de s'en dedire, & de retrancher de leurs plaintes, celles qu'ils fondent sur ce subiect: Mais quoy? Ils voudroyent desia nous voir aux prises, & aux armes auec le Roy d'Espagne, pour s'en preualoir en leurs imaginations: Tant

s'en faut auſſi que l'on aye ſujet de ſe plaindre de l'aſſiſtance du Roy, mondit ſieur, & fils, & de la mienne, aux affaires de Monſerat, que i'attendois les loüanges, & des remerciemens du ſoin que i'en ay eu. Car il eſt notoire à tous, ſi mon Nepueu le Cardinal Duc de Mantouë (que i'affectionne beaucoup, auec toute ſa maiſon, à cauſe de ſon affection enuers la France, & de noſtre proximité) iouiſt a preſent de quelque allegement en ſes affaires, il doit eſtre attribué au ſecours, & aux offices de vraye amitié, que le Roy, mondit ſieur, & fils, & moy, luy auons departis en ceſte neceſſité, leſquels nous aurons touſiours à plaiſir de luy continuer, autant que les affaires du Royaume nous le permettront. Car ie ſuis obligée, comme vous ſcauez de preferer celle-cy à toutes autres, dequoy ſi i'vſois autrement, vous me blaſmeriez, auec raiſon le premier: Comme ie ne puis faire aſſez ceux qui reprennent, ou condemnent les deuoirs qui ont eſté faicts pour faire conſiderer, & poiſer, comme il conuient, les raiſons qui importent à la France, ſur la nouuelle pourſuite des Venitiens, pour le renouuellement de leur alliance, auec les Ligues Griſes, dignement repreſentées par l'Ambaſſadeur du Roy, qui reſide auſdites Ligues, deuant que d'y engager le nom, & la reputation du Roy: Conſiderez ie vous prie, à quels termes de meſcognoiſſance enuers le bien public du Royaume, les paſſions priuées, deſuoyent ceux qui blaſment noſtre conduicte, en ce faict: car ils veullent que paſſe par deſſus

toutes sortes de raisons, & considerations, quelques importantes qu'elles soyent au Roy, & au Royaume, pour suiure leurs opinions, soit pour flatter ladite republique, ou pour auoir suiet de fomenter & accroistre dauantage la defiance desdites alliances d'Espagne, comme si la seule consideration des interests d'Espagne, nous retenoit de contenter ladite republique, & fauoriser ladite alliance, chose qui est tres-esloignee de la verité. Mais il ne faut que lire les depesches de nostre Ambassadeur, & se ressouuenir des accidents suruenus à ceste nation grisonne, apres la premiere ligue de Venise, pour condamner la plaincte que l'on faict de ma conduicte, en cecy. Ladite premiere ligue fust veritablement fauorisee par le feu Roy. Mais il s'en repentit assez quant il vit qu'elle preiudicioit à la sienne (qui couste cher à la France,) & auoit plongé ceste nation en des confusions & calamitez tres-grandes, dont la memoire leur est tous les iours rafraischie quand ils iettent les yeux sur le fort de Fuentes, basty à la frontiere de leur pays, apres que ladite ligue de Venise fust faicte, & à l'occasion d'icelle, & neantmoins comme le Roy, mondit sieur & fils, & moy, desirons grandement fauoriser ladite republique, à l'imitation du feu Roy, & de ses predecesseurs. Nous auons ordonné que les capitulations de leur premiere alliance, soyent veus pour retrancher & reformer celles qui peuuent nuire & affoiblir celle de la France: dequoy l'Ambassadeur de la Seigneurie doit con-

ferer auec ceux du Conſeil du Roy. Ceſte procedure ne peut eſtre iuſtement repriſe & blaſmee, Mon Nepueu, que par ceux qui cherchẽt querelle, & preferent leurs paſſions au bien de la France. Mais qu'y a-il que l'on n'inuente, & que l'on ne publie pour deſcrier ma Regence, & les ſeruiteurs du Roy qui trauaillent iournellement auprés de moy, pour s'acquitter fidellement de leurs charges. Nous voyons clairement que l'on s'adreſſe à eux, pour en eſpargnant mon nom, en papier, faire tomber ſur moy, par effect, les reproches, dont l'on les charge. Tant y a que perſonne ne peut nier que le Royaume ne iouyſſe à preſent d'vne felicité plus digne d'admiration, & partant d'honneur, & de loüange pour ceux qui ſeruent, que d'aucun reproche: Ce ſont gens vieillis dedans les affaires publiques, & les charges qu'ils exercent: Si le ſoin qu'ils y employent, auec beaucoup de fidelité, d'enuie, & de labeur, doit eſtre baptiſé du tiltre d'ambition, & conuoitiſe de gouuerner, I'aduouë qu'ils ſont coulpables: En tout cas, mon Nepueu, les fautes ſont perſonneiles, ſi aucun d'eux s'eſt tant oublié que de manquer au deuoir de ſa charge, & meſmes à vous ſeruir, i'entens pluſtoſt le condemner que de l'excuſer: Mais ie ſcay qu'ils en ont vſé autrement, & que vous auez plus de ſujet de vous loüer de l'honneur qu'ils vous ont touſiours rendu, & du ſeruice qu'ils vous ont faict auprés du Roy, & de moy, & au public, que vous n'auez de les tenir pour tels que vous les

depeignez, & neantmoins ie veux me plaindre à vous, de vous estre par trop deffié de vostre creance, & puissance enuers moy, & de mon affection enuers vous, d'auoir laissé passer tant de temps depuis ma Regence, sans m'auoir descouuert leurs deportemens, si vous les auez recogneus preiudiciables au public. Car i'y eusse pourueu par vostre bon aduis, & me promets tant de la reuerance qu'ils portent à mes volontez, & à vostre personne, que seulement pour nous complaire, & se descharger du fardeau qu'ils supportent, & contenter le public, ils auroyent librement eux-mesmes remis leurs charges en ma disposition, au premier signe qu'ils en eussent receu de moy, comme ils m'ont particulierement & publiquement declaré sur vostredite plaincte, qu'ils sont encores prests à faire à la premiere semonce qui leur en sera faicte de ma part: Pareillement ma condition seroit bien dure, & mon peuuoir restraint, s'il ne m'estoit loisible de remunerer de biens, & d'hõneur, (sans faire prejudice au Roy, n'y au public) vne longue seruitude accompagnée d'vne fidelité esprouuee?

Voudriez vous estre reduit à tels termes pour ceux qui vous seruent? Vous nous auez bien faict cognoistre que vos pretentions, & intentions sont bien esloignées de ceste restriction, laquelle aussi doit estre iugee de vous peu equitable pour les autres: Semblablement ie recognois que le Roy eust esté mieux seruy, si nous eussions reiglé vn Conseil pour les affaires

d'Estat, composé seulement de vous, & des autres Princes, auec les Officiers de la Couronne Mais qui a plus desiré cela, & qui y a plus trauaillé que moy, à quoy veritablement i'ay esté mal assistée de tous, Et toutesfois maintenant vous vous seruez de ce sujet, & de la confusion dudit Conseil, pour descrier les seruiteurs du Roy, & le gouuernement : Seroit-ce pas vn grand honneur, & aduantage, & vne pareille descharge pour ceux qui les manient, à cause de leurs Offices, si les depesches à mesure qu'elles sont receuës, & que les responces sont ordonnées, & dressées, elles estoyent leuës en vn Conseil reiglé, & composé de personnes de telle qualité, Pour le moins leur labeur, & leur diligence, auec leur suffisance, seroyent mieux cogneues, & toutes choses seroyent veritablement mieux ordonnées : Vous deuez vous souuenir, que voyant que ie ne pouuois paruenir à la reduction, & reformation dudit Conseil, par faute d'assistance, i'auoys trouué bon que ceux qui ont les charges des despeches, & des finances, vous veissent par fois en vostre maison, & receussent vos aduis sur icelles, pour les me representer pour vous resmoigner l'estime que ie faits de vous, & ma confiance en toutes choses: Mais vous vous estes plustost lassé de cet ordre que vous n'auez faict paroistre d'en desirer la continuation : Outre cela, on a voulu vous faire trouuer mauuaise mon entrée au Conseil des affaires des Prouinces, comme si ma presence debuoit y estre incompatible auec la vostre, &

en quelque sorte retrancher le respect qui vous est deub, chose veritablement qui seroit aduenuë contre mon intention; I'aduoue bien d'estre tresialouse du bien des affaires du Roy Mais de qui dois-je esperer d'estre mieux secondée en cela que de vous, estant ce que vous estes? Or mon Nepueu, pour bien faire au public, vous deuiez demeurer aupres du Roy, & de moy, vostre qualité de premier Prince du sang vous eust doné toute creance & authorité pour estre ouy, & creu, sans autre assistance que de la iustice, & de la verité de vostre remonstrance. Vous eussiez cogneu & esprouué par vrais effects, que mon affection enuers le public surmonté de beaucoup celle que ie rends aux particuliers de toutes qualitez. Vous m'eussiez trouuee tresdesireuse de la conuocation, & du remede desdicts Estats generaux pour estre tenus en la forme ancienne, en laquelle chacun trouuerra la seureté & liberté qu'il conuient, pour y comparoistre, & y bien seruir le Roy, & le public, souz la protection de son authorité souueraine, & de sa iustice, telle qu'elle doit estre attẽdue, & desirée de tous. Mais prenez garde que souz pretexte de la demande, que l'on vous faict faire en termes generaux de rendre lesdits Estats, seurs & libres, l'on ne minute & proiecte desia des difficultez pour eluder & aneantir ladite assemblée, & en auorter le fruict deuant sa naissance au preiudice du public, contre vostre attente, & vostre proposition. Ceux qui auroiẽt ce dessein estimeroient neantmoins de n'auoir peu ga-

peu gagné, en faueur de leur party, d'auoir par anticipation semé dedans les esprits des hõmes, l'esperance de ladite assemblée, fondée sur ladite reformation, quant bien elle deuroit apres tourner en fumée, pour renuerser sur les autres, vn mescontentement general de l'interruption d'icelle, duquels ils seroient neantmoins seuls cause : Ce que vous m'auez mandé auoir esté deliberé icy, d'arrester la personne dudit Duc de Boüillon, me donne ce soupçon. Car comme tel aduis est imaginaire, faulx, & plein d'artifice, procedant d'vne profonde malice, ie ne puis que ie n'apprehende dés à present la rencontre à l'aduenir, de semblables ruzes & inuentions, mesmes lors qu'il faudra donner entrée à ladite assemblee d'Estats, Partant vous y aduiserez, & y pourueirez de bonne heure: Mais ie ne puis bonnement croire que mon Cousin le Duc de Longueuille ayt rapporté que ie luy aye refusé d'aller en son gouuernement, bien l'auoy-ie moy-mesme prié d'attendre quelques iours à partir, pour resoudre auec luy les Estats des garnisons, & fortifications des places dudit pays, en la forme accoustumee, à quoy il eust trouué à redire, & à se plaindre, si i'y eusse touché sans luy. De sorte que i'ay bien plus grande & iuste cause de me douloir de luy, dequoy m'ayant, aprés diuerses instances, faict asseurer qu'il me donneroit ce delay, il s'est desrobé de nous à heure indeuë, pour tesmoigner à tout le monde la mesfiance qu'il a de ma foy, laquelle n'a toutesfois encore defailly à

perſonne viuante, graces à Dieu : Ce procedé fut cauſe, que m'ayant eſté rapporté que le Duc de Vendoſme auoit longuement conferé auec ledit Duc de Longueuille, le meſme iour de ſon depart, ioinct les diuers, & frequents aduis qui m'eſtoyent donnez, des preparatifs qu'il faiſoit, pour, à ſon imitation, ſe deſrober, Ie pris Conſeil (meuë du ſoin que ie veux auoir de ſa fortune, & de ſa reputation, pour le reſpect que ie dois, & veux rendre toute ma vie à la memoire du feu Roy, mondit Seigneur) de le faire retenir en ſa chambre, dedans le Louure, non à autre fin, que pour le garantir d'vné deſobeyſſance, en laquelle ie le voyois preſt à ſe precipiter, ce qu'il a mal recogneu, & veritablement ſa faute, & meſcognoiſſance en cela, eſt plus blaſmable en luy qu'en vn autre: Vous en ſcauez les raiſons, que vous auez quelquefois employées pour l'accuſer, & le reprendre: Mais c'eſtoit lors que ledit Duc auoit recours à d'autres qu'à vous, pour eſtre ſupporté en ſes ieuneſſes: Quant à la Citadelle de Bourg, comme elle auoit eſté baſtie par feu Monſieur de Sauoye, exprés pour nuire à la France, elle a eſté razée depuis, pour en aſſeurer la conſeruation, L'argent qui a eſté employé pour recompenſer les ſeruices, & les merites du ſieur de Boiſſe, qui y commandoit, n'incommodera point le Roy, mais pluſtoſt ſoulagera ſes finances: Car ce n'eſt qu'vne aduance qui ſera bientoſt recompenſée par l'Eſpargne, de la garniſon qui y ſeruoit, laquelle montoit par annee be-

aucoup, de façon que ce Conseil qui a esté approuué de plusieurs, sera vtile à la France: Tout ainsi que l'argent employé pour retirer le Chasteau d'Amboise, des mains de celuy qui le gardoit, le sera aux villes assises sur la Riuiere de Loire, qui ont receu, auec le pays, de grandes incommoditez durant la guerre, par la garnison qui y estoit, C'à esté doncques pour mettre ledit pays en seureté, tirer de craincte les habitans d'iceluy, que ladite recompense a esté donnee: Mon Nepueu, il est facile de descrier les actions de ceux qui manient les affaires publiques, le nombre des mal contens, & enuieux du bien d'autruy est grand, le desir de ceux qui s'ennuyent du repos n'est pas moindre: Et combien que depuis le trespas du feu Roy i'aye fauorisé l'ordre Ecclesiastique, celuy de la Nubleſſe, & faict soulager le peuple tant qu'il m'a esté possible, Toutesfois il semble, par vostre dite lettre, que vous pretendez leur faire croire qu'ils ont esté, & sont mal traittez, Si contre mon esperance, & la raison, aucuns d'eux se laissent aller à telles inductions, & persuasions, ils éprouueront bien toſt aprés par experience, & par effects, qu'ils auront empiré leur condition: I'ay en toutes choses suiuy les traces du feu Roy, mondit Seigneur, en leur endroict, pour leur bien faire: I'ay distribué des graces parmy les deux premiers Estats, auec soin & iugement, bien marrie de ne les auoir peu traicter mieux. Tant y a que les gens d'Eglise ont exercé leurs fonctions, & ioüy de leurs benefi-

ces en toute liberté & seureté. Plus grand nombre de Gentils hommes de qualité, dedans les Prouinces, ont esté gratifiez & fauorisez par moy, que du temps du feu Roy: Plus de compagnies de gensdarmes entretenues: Quant à la vente & charté des offices, & des charges de la maison du Roy, & des Prouinces, elle n'a esté introduitte de mon temps, ie recognois & ressents les maux qui en procedent. C'est pourquoy i'ay recherché & tenté les moyens de retrancher & faire cesser la cause principale desdits excez, Aucunes compagnies souueraines s'y sont opposees, qui sont d'ailleurs plaines d'affection, & de zele au bien public: Leurs raisons qui ont esté balancées au poids de l'interest particulier, ont pour ceste fois, & en ceste occasion, esté approuuées, non de ma volonté, mais par necessité. I'espere que nous pouruoirons à ce desordre, qui n'est des moins dommageables à l'estat, par l'aduis, & auec l'ayde desdicts Estats generaux: Ie ne diray rien des autres, car ie n'en ay cognoissance, que par la plaincte generale que vous en faictes: Mais ie scay bien que plus de personnes de tous estats ont beaucoup plus de subiect de se louer de leur condition presente, que ne voudroyent ceux qui les veulent rendre mal contens par dessein, & par force: Plusieurs se lamentent & font bruict de certaines commissions extra-ordinaires, & des impositions du sel, qui scauent bien que lesdites impositions ont esté moderées depuis ma Regence, & la plus grande partie des-

dites commissions, reuoquees: Ils forment telles plainctes, & les iettent aux yeux d'vn chacun, plus pour les esbloüir & acquerir creance, que pour soin & intention qu'ils ayent de les en soulager. C'est pour fortifier leurs cabales, & toutesfois i'espere que les plus sages se garderont bien de chopper contre ceste pierre, la memoire des playes, & des miseres & calamitez passees, prouenuës des guerres ciuiles, est encores trop fraische, & viue dedans les cœurs, & les biens d'vn chacun: En tout cas, ie ne doute point que ceux qui se laisseront surprendre aux esperances d'vne pretenduë reformation, & d'vn soulagement public, par telles voyes, ne s'en repentent bien tost. Les Ecclesiastiques cognoistront, par la suitte de semblables amorces, qu'elles ne sont proposees que pour aduancer la ruyne, & desolation de leur ordre, auec la Religion Catholique. Mais surquoy est fondée vostre plainct̃e, qui regarde la Sorbonne. L'on a semé à poste dedans ce College venerable, la discorde, pour former vn schisme, non seulement en ceste compagnie, mais en toute l'Eglise Catholique de ce Royaume: I'y ay opposé, & employé l'authorité du Roy, & la mienne, non pour nourrir leur diuision, mais par bonnes remonstrances, & exhortations, la composer, & en empescher le cours, qui a-il à redire, & reprendre en ceste procedure, autres ne peuuent la trouuer mauuaise, que ceux qui pretendent profiter de ladite diuision, comme trop souuent ils ont faict de celles qu'ils ont in-

troduittes, & eſpandues par tout, où ils ont eſté eſcoutez, Au contraire d'eux: I'ay ſoigneuſement combattu, & trauaillé en tous lieux, pour compoſer leſdites diuiſions, à meſure qu'elles ſont venuës à ma cognoiſſance, & ſcay que ceux qui nous accuſent de les auoir entretenuës, ſont eux qui les ont formées, & en forgent encores de nouuelles iournellement, autant parmy les ſubiects du Roy, qui font profeſſion de la Religion pretenduë reformée (que l'on m'a iniuſtement attribuées) qu'à l'endroit des Catholiques, ſans en cela eſpargner les Princes, & les grands du Royaume, en leurs propres maiſons, & familles, dequoy vous, & ceux qui vous aſſiſtent, ne demeurerez long temps ſans vous reſſentir vous meſmes, & les autres auſſi. Mais ce ſera aprés que vous ſerez ſi auant engagez en leurs conſeils, que vous ne pourrez plus vous en retirer, & deſuelopper, qu'à leur mercy, & diſcretiõ. Si ie pouuois vous repreſenter par vne lettre les recorts, & preſages ſur cela du feu Roy, mondit Seigneur, ie les vous expoſerois volontiers, tant i'apprehende pour vous, & les autres Princes qui ſont prés de vous, & pour le public, les diſgraces, & malheurs qui ſont ineuitables en la pourſuitte du deſſein, auquel l'on vous a embarqué: Vous proteſtez, MON NEPVEV, de vouloir proceder en celle de la ſuſdite reformation, par moyens legitimes, & non par armes: Ie veux croire voſtre intention eſtre telle, mais prenez garde que l'on ne vous engage à pis fai-

re, & sur tout à bastir vn party dedans le Royaume, qui sans la permission de l'authorité souueraine ne peut estre legitime, si faire cela n'est faire la guerre ouuertement, C'est forcer le Roy de s'y opposer par toutes voyes, C'est sonner la trompette pour les perturbateurs du repos public, & introduire, & commencer vne espece de guerre, pire que celles des armes, & partant au lieu de bien faire à l'Estat, en aduancer la desolation: I'espere tant de loyauté de ceste genereuse Noblesse, qui a tousiours exposé, & respandu liberalement son sang, pour defendre la personne de son Roy, & son authorité souueraine, qu'elle preseruera fidellement en ce deuoir, nonobstant les artifices, & desguisemens dont l'on vse pour la seduire: Ie nourriray, & esleueray aussi mon fils en la recognoissance, & remuneration du merite & des seruices d'icelle, à l'imitation du feu Roy, son pere, lequel assisté de ladite Noblesse, conioincte à la faueur du Ciel, & secondée de sa propre vertu, a sauué le vaisseau de la France, du naufrage qu'il a couru par l'entresuite des guerres ciuilles. Les villes ne detesteront, n'y fuiront pas moins les autheurs des causes & partialitez qui engendreront semblables effects: Car ils ne peuuent estre si couuerts en leurs desseins publiez, ou priuez, que les Citoyens & habitans desdites villes, soient pour s'y laisser circonuenir. C'est pourquoy ie leur ay par aduance ordonné de se bien garder & de ne donner entrée en leursdictes villes à personne puissante assez pour s'en em-

parer, & leur donner la loy, Car le Roy, mondit sieur, & fils, & moy, ne pretendons pouruoir à leur seureté, que par l'entiere confiance & asseurance que nous auons de leur loyauté. La charge que i'ay m'a obligé à vser de ceste precaution contre les mouuemens qui fretillent. Laquelle ie m'asseure, Mon Nepueu, que vous approuuerez, car elle est faicte non pour nuire à personne, mais pour garantir d'iniure & d'oppression, ceux ausquels ie dois protection: Mais pourquoy me recommandez vous par vostre dite lettre, le retour du Cheualier de Vendosme auprés du Roy, puisque c'est chose que vous sçauez que i'ay ordonnée, il y a plusieurs mois, il n'a esté rerardé que pour le rendre porteur de l'obediance, qu'il faut que le Roy rende à nostre S. Pere le Pape, & au sainct siege deüe à cause de son aduenement à la Couronne: Pretendez vous quelque aduantage de son retour, & de sa presence auprés du Roy, ou si c'est par pure charité, & affection que vous faictes ceste instance. Vous sçauez que ie scay quels ont esté, & iusques ou peuuent encores s'estendre les cõseils & proiects des principaux autheurs de nos diuisions, Ie ne m'expliqueray pas plus auant, Il suffit que i'aye recogneu & éprouué la portée de leur conscience. Or mon Nepueu, pour finir & conclurre la presente, Ie vous representeray de nouueau, par forme de repetition, que pour veritablement faire cesser les desordres & excez, que vous pretendez auoir cours en ce Royaume, Il faut faire tout le contraire de ce que

vous

vous faites. Premierement vous ne deuez vous tenir esloigné du Roy, n'y de mes, comme vous faites, ains nous fortifier au plustost de vostre assistance, auec laquelle nous pourrons facilement pourueoir à toutes choses necessaires pour le bien de tous: Secondement, Vous ne deuez authoriser de vostre nom, vne diuision entre les Princes, Seigneurs, & maisons Catholiques du Royaume, laquelle a esté indubitablement forgée par tels, qui peut estre n'esperent pas moins en profiter quelque tour, à vostre propre dommage qu'au mien: Finablement, vous deuez vous abstenir de blasmer publicquement, comme vous faites, le gouuernement des affaires, & les Officiers qui y seruent, mesmes deuant que de vous en estre addressé à moy en particulier: Mais chacun ne cognoist que trop clairement aussi, que vous vous adressez à moy plustost qu'à eux, Pareillement vous, ne deuiez permettre estre dressé des partis dedans l'Estat, y estre semé des schismes, diuisions, & detractions, le gouuernement descrié, Que l'on se plaigne des graces que i'ay faites, qui sont appellees maintenant prodigalitez, par ceux qui en ont recueilly, & employé le fruict à leur aduantage, estre donné attainte à la paix publique, sagement, & heureusement maintenue depuis quatre ans, contre les diuers assauts & artifices employez pour la renuerser, exciter & emouuoir le Clergé, & la Noblesse, auec les habitans des villes, & le peuple, mesmes les compagnies souueraines, & tous les officiers à

mescontentement. Vouloir exprés retarder les mariages contractez, pour apres les renuerser auec le bien de la Chrestienté, apres auoir esté approuuez par vous, & en auoir vous mesmes signé les contracts, y permettre aussi en estre donné la foulle aux nieces du Roy, & à nos voisins, & faire celer exprés à mesme fin le mariage qui se traicte en Angleterre. Bref, interpreter à mal tout ce qui a esté faict, & qui a neanmoins heureusement succedé au bien, & aduantage des affaires du Roy, dedans & dehors le Royaume, depuis le trespas du feu Roy, mondit seigneur; Car faire toutes ces choses, & les accompagner encores de toutes sortes de practiques, enrollemens de gens de guerre, & recherche d'estrangers, Il faut que ie vous die, auec la mesme liberté, que vous m'auez escript, & addressé vostre feuilte lettre, & l'auez depuis semée, & respandue par tout, que ce n'est le droict chemin qu'il faut tenir, pour veritablement reformer l'Estat par moyens legitimes comme vous le protestez, Et demander encores, en suitte de cela, vne assemblée conditionnée de seureté, & de liberté, c'est a dire, à la mode, & au gouſt de ceux qui vous donnent tels conseils, qui peut estre, ont tels pretendent pour but (sous pretexte de ceste pretendue seureté, & liberté) d'en renuerser, & empescher du tout l'effect, comme ie vous ay cy deuant dit, par où il semble que l'on n'ait autre visée que d'esbloüyr les yeux d'vn chacun, par la proposition de ladite assemblée, pour faire croire que ie l'apprehende auec ceux

qui seruent le Roy auprés de moy, & neantmoins nous ne ferons plus que tous, & espere que nous en profiterons ainsi pour le bien, & le seruice du Roy, & du Royaume, plus que tous. Au moyen de quoy, mon Nepueu, si vous voulez que le Roy, & moy, & tous les bons seruiteurs, & subiects, croyons que vous aspirez veritablement à la susdite reformation, par bons, & legitimes moyens, & en intention de bien faire, Changez, ie vous prie, vostre conduitte, & procedure, car indubitablement celle que vous auez choisie, auancera, & augmentera plustost la confusion, & les desordres qu'elle ne les retanchera, à la desolation generalle du Royaume, & partant à vostre desaduantage, comme au nostre, & reuenez nous trouuer auec ceux qui sont conioincts auec vous en ce proiect, Vous, & eux y serez receus auec honneur, & confiance, faisans cesser par effect toutes sortes de menees & practiques qui ont cours par les Prouinces du Royaume, & au dehors, que personne n'entre en doute des armes du Roy. Car elles seront employees à la deffence commune & indifferente de tous. Auançons en diligence, & attendons auec patience, le succez de ladicte assemblée generale des Estats du Royaume, s'il y à du mal-maniement des affaires publiques, & de l'excez de pouuoir en iceux qui les manient (iaçoit que ie ne me sois aperçeuë qu'il en ayt esté abusé) i'y remedierai auec vous. Partant ie vous conuies de rechef, & coniure par l'interest que vous auez au bien de ce Royaume, de vous

venure auprés du Roi au plustost & deuant que les maux (qu'engendre vostre esloignement, & le chemin que vous auez ouuert) prennent plus profonde racine, vous y trouuerez la place qui vous est deüe, elle vous est reseruee entiere auec soing & affection, par le Roy, mondit sieur, & fils, comme par moy. Il est graces à Dieu doüé d'vn esprit & naturel plein de benignité & de vigueur, Il est nourry & esleué en la crainte de Dieu, & à discerner & regnoistre ceux qui l'affectionnent à la proportion de leurs qualitez, merites & seruices, Ie vous promets qu'il vous cherira comme vostre sang, veut qu'il face, & ie remedieray facilement auec vous aux pretenduës inegalitez & differences que vous dictes apparoir en ces deportemens: En fin ie continueray à contribuer de mon costé les offices & enseignemens qui dépendent de moy, tant enuers luy, qu'ailleurs, pour vous donner tout subiect de vous loüer de ma bien veillance, & à tous les autres, de ma conduitte en toutes choses, A tant ie prie Dieu, mon Nepueu, qu'il vous ayt en sa saincte & digne garde. Escrit à Paris, le vingt-septiesme iour de Feburier 1614.

*Vostre plus affectionnée Tante*

MARIE.